

**DÉPARTEMENT DE L'AISNE**

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
des TERRITOIRES

\* \* \* \*

11 MARS 2014

**DEMANDE D'AUTORISATION**

02011 LAON Cedex

**PRÉSENTÉE PAR LA SCEA LE FOND DU PAIN**

**POUR L'EXPLOITATION**

**D'UN ÉLEVAGE DE 720 VEAUX DE BOUCHERIE**

**SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ANY-MARTIN-RIEUX**

**ET DE LOGNY-LÈS-AUBENTON**

**L'ÉPANDAGE DES EFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE**

**DE LA COMMUNE DE LOGNY-LÈS-AUBENTON**

\* \* \* \*

**DOCUMENT N°2**

**Conclusions du Commissaire Enquêteur**

***Demande d'autorisation présentée par la SCEA « Le Fond du PAIN »  
pour l'exploitation d'un élevage de 720 veaux de boucherie  
sur les communes d'Any-Martin-Rieux et de Logny-lès-Aubenton,  
l'épandage des effluents sur la commune de Logny-lès-Aubenton***

\* \* \* \*

**\* - Après avoir :**

↳ - Relaté les modalités de déroulement de l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SCEA « Le Fond du PAIN » pour :

- l'exploitation d'un élevage de 720 veaux de boucherie sur les communes d'Any-Martin-Rieux et de Logny-lès-Aubenton ;
- l'épandage des effluents sur la commune de Logny-lès-Aubenton.

↳ - Étudié le dossier, visité les installations d'élevage et la zone concernée par l'épandage des effluents.

↳ - Obtenu des renseignements complémentaires de la part des gérants de la SCEA « Le Fond du Pain », notamment sur les remarques faites par l'Autorité Environnementale dans son avis du 10 décembre 2013.

**\* - Constatant que :**

↳ - L'enquête publique **s'est déroulée normalement pendant 34 jours consécutifs, du jeudi 9 janvier 2014 au mardi 11 février 2014 inclus**, conformément à l'arrêté préfectoral N° 9892 – IC/2013/158 du 29 novembre 2013.

↳ - La durée de l'enquête (34 jours), les mesures réglementaires de publicité, renforcées par l'inscription à l'ordre du jour des délibérations des Conseils Municipaux des trois communes concernées par le rayon d'affichage, les cinq permanences du commissaire enquêteur, ont permis à chacun de prendre connaissance du dossier mis à la disposition du Public dans les Mairies d'Any-Martin-Rieux et de Logny-lès-Aubenton, et de porter ses observations sur les registres déposés dans ces deux mairies.

↳ - Une observation a été enregistrée sur le registre d'Any-Martin-Rieux au cours de cette enquête. Elle est **favorable à l'implantation agricole prévue dans le dossier**.

↳ - Le résumé non technique de la demande d'autorisation comporte les éléments nécessaires à une bonne compréhension par le Public de la nature des enjeux environnementaux liés aux installations d'élevage de 720 veaux et l'épandage de leur effluents.

.../...

**\*- Tenant compte :**

↳-De l'Avis de la DREAL/Picardie, daté du 10 décembre 2013, où il est mentionné :

- L'absence d'incidence significative **du projet** sur les sites Natura 2000 les plus proches ;
- La limitation des nuisances sur le voisinage par les précautions proposées dans le dossier ;
- La maîtrise des impacts sur l'eau et les milieux naturels, par notamment l'exclusion des surfaces sensibles dans l'élaboration du plan d'épandage.

↳- Des avis sur ce dossier des conseils municipaux des communes concernées par le rayon d'affichage : **aucune objection pour Aubenton, pas d'opposition pour Logny-lès-Aubenton, avis favorable pour Any-Martin-Rieux.**

**\*- Considérant que :**

↳- Dans l'étude d'Impact, les mesures compensatoires et les moyens de surveillance retenus dans cette étude sont adaptés aux enjeux environnementaux. Ces mesures consistent notamment à :

- mettre en place un protocole de surveillance sanitaire ;
- tenir à jour un carnet de suivi sanitaire en collaboration avec un cabinet vétérinaire.
- appliquer la réglementation en matière de gestion des effluents d'élevage ;

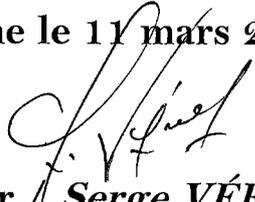
↳- Dans l'étude des Dangers, les mesures décrites dans le dossier pour réduire le risque « incendie » me paraissent adaptées.

Dans ce domaine, je retiens qu'une visite du site a été effectuée le lundi 3 mars 2014, par un responsable du SDIS d'Aubenton, en réponse aux remarques formulées par l'Autorité Environnementale.

**\*- En conséquence de quoi :**

Je donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SCEA « Le Fond du PAIN » pour l'exploitation d'un élevage de 720 veaux de boucherie sur le territoire des communes d'Any-Martin-Rieux et de Logny-lès-Aubenton, l'épandage des effluents sur le territoire de la commune de Logny-lès-Aubenton.

Fait à Vailly-sur-Aisne le 11 mars 2014

Le Commissaire Enquêteur /  **Serge VÉRON**

*Demande d'autorisation présentée par la SCEA Le Fond du Pain pour l'exploitation d'un élevage de 720 veaux de boucherie sur les communes d'Any-Martin-Rieux et de Logny-lès-Aubenton, l'épandage des effluents sur le territoire de Logny-lès-Aubenton  
Enquête publique du 9 janvier au 11 février 2014 / Conclusions du Commissaire Enquêteur*